

**Confédération des
Syndicats Alle-
mands**

Comité fédéral

**Départements
Politique européenne /
Politique économique,
financière et fiscale**

**Déclaration
de la Confédération des Syndicats Allemands**

**Tirer les leçons de la crise :
donner enfin une dimension sociale et
démocratique d'importance égale et
efficace à l'Union économique et mo-
nétaire !**

Juin 2013



Déclaration de la Confédération des Syndicats Allemands « Tirer les leçons de la crise : donner enfin une dimension sociale et démocratique d'importance égale et efficace à l'Union économique et monétaire ! »

La gestion de crise de l'Union européenne (UE), encore largement axée sur la politique d'austérité, ne fonctionne pas. On ne peut plus nier entre-temps que les coûts économiques, sociaux et politiques de cette gestion de crise sont considérables. Un changement radical de politique est nécessaire pour redonner à l'Europe une ligne de conduite stable. Un programme de croissance européen solide et durable s'impose, la Confédération des Syndicats Allemands a lancé une proposition en la matière (« plan Marshall pour l'Europe ») dans le débat.

Il faut regagner la confiance des citoyens dans la politique européenne et les institutions de l'UE, confiance qui est aujourd'hui ébranlée. L'Europe a besoin pour cela d'une politique de gestion de crise équitable, respectant avant tout les droits et acquis sociaux, et d'un élargissement des droits de participation démocratiques du Parlement européen et des citoyennes et citoyens.

Il faut en outre tirer les leçons de la crise, renouveler l'Union économique et monétaire (UEM) et la renforcer. Outre les déséquilibres macroéconomiques (investissements, fiscalité, productivité, inflation p. ex.), il convient de réduire également au plus vite les inégalités sociales (chômage, pauvreté, chances d'accès à la formation) et de mettre un terme au démantèlement social.

Un processus de discussion est en place depuis le milieu de l'année 2012 afin d'approfondir et de compléter l'UEM. Le président du Conseil européen, Herman van Rompuy, a été invité à présenter des propositions en vue d'une réorganisation de l'Union économique et monétaire à court, moyen et long terme, en collaboration avec les présidents de la Commission, de l'Euro-groupe et de la BCE. Il s'agit là aussi bien de renforcer la coordination de la politique économique ou la gouvernance économique que de donner une dimension sociale à l'UEM.

La Confédération des Syndicats Allemands soutient fermement la proposition visant à donner une dimension sociale à l'UEM. Cette proposition doit néanmoins reposer sur le respect et la promotion des droits sociaux fondamentaux tels que définis clairement dans la charte des droits fondamentaux ainsi que sur l'obligation stipulée dans les traités d'engager le progrès social, notamment en termes d'amélioration des conditions de vie et de travail de la population européenne. Il convient d'ancrer de manière contraignante les objectifs sociaux dans les processus et instruments de l'UEM, existants ou à initier, en leur attribuant la même importance qu'aux objectifs économiques et budgétaires. Il faudra à cet effet présenter un échéancier concret, pour les mesures à court terme tout particulièrement, et un programme d'action.

La Confédération des Syndicats Allemands approuve dans son principe une coordination renforcée de la politique économique au sein de l'Union monétaire. Celle-ci doit cependant revêtir une tout autre forme que celle qu'elle avait jusqu'ici. Les structures de gouvernance économique créées dans les années passées sont axées de manière unilatérale et inflexible sur les objectifs budgétaires et une compétitivité insensée des Etats, contribuant ainsi à renforcer la crise. Elles visent à prescrire une politique budgétaire restrictive et des réformes structurelles hostiles à l'emploi et à la croissance dans chaque Etat membre.

La Confédération des Syndicats Allemands a déjà refusé les protocoles d'accord (*memorandums of understanding*) conclus jusqu'ici dans le cadre des aides financières. Ils ont annihilé la dynamique conjoncturelle, engendré un démantèlement social massif et restreint radicalement les droits des salariés.

Déclaration de la Confédération des Syndicats Allemands « Tirer les leçons de la crise : donner enfin une dimension sociale et démocratique d'importance égale et efficace à l'Union économique et monétaire ! »

Au lieu de continuer à réduire l'UEM à une concurrence entre les Etats-nations (comme cela apparaît dans la proposition du « pacte de compétitivité » qui veut que les Etats membres concluent avec la Commission des conventions contractuelles sur les réformes structurelles et perçoivent pour la mise en œuvre de ces conventions une récompense provenant de la nouvelle capacité budgétaire devant être créée), il faut s'attacher à renforcer la coopération transfrontalière dans la politique industrielle et la politique du secteur des services – dans les branches principales tout au moins.

La nouvelle coexistence de la politique de l'UE telle que définie dans les traités de l'UE, des initiatives intergouvernementales (comme le pacte budgétaire) et de nouvelles « formes intermédiaires » par le biais de l'intervention de la Commission européenne ou de la Cour de justice de l'Union européenne en vue de contrôler les traités intergouvernementaux génère une nouvelle opacité aussi bien quant aux acteurs et interlocuteurs (27 Etats membres, pays de la zone euro, institutions de l'UE) que quant aux organes (Conseil européen, sommet de l'euro etc.). Ce phénomène entrave la transparence et le contrôle démocratique.

Sont indispensables à une politique sociale et démocratique en Europe :

- Des garanties juridiques de l'autonomie des conventions collectives : assurance que la fixation des salaires est une affaire nationale entre partenaires sociaux et qu'elle est effectuée conformément aux usages nationaux et aux systèmes de relations industrielles nationaux. Le renforcement de la coordination autonome de la politique salariale – par la Confédération Européenne des Syndicats, les fédérations de branche ou les syndicats nationaux – sera une mission primordiale des syndicats européens à l'avenir. L'ingérence des institutions européennes ou de la troïka dans les systèmes nationaux de fixation des salaires doit être interdite.
- Coordonner les politiques économiques signifie pour nous favoriser l'adhésion aux conventions collectives, renforcer l'autonomie des conventions collectives, assurer la régulation sociale du marché du travail, réduire l'emploi précaire, résorber le secteur à bas salaire et empêcher le sapement des systèmes sociaux. L'objectif de toute politique économique doit être d'assurer « un salaire égal pour un travail égal sur le même lieu de travail ». Les salaires minima sont un moyen important de lutter contre le dumping salarial.
- L'équilibre des objectifs économiques, fiscaux et sociaux : dans ses institutions et ses instruments, la gouvernance économique doit viser à offrir le bien-être, un niveau d'emploi élevé et de meilleures conditions de vie à la population européenne.
- L'UE a besoin d'un alignement vers le haut contraignant des standards minima sociaux, de standards communs en matière de revenus minimums sociaux et d'un bon niveau de soins de santé. La politique sociale est indispensable comme stabilisateur automatique, en période de crise économique particulièrement. Les recommandations émises dans le cadre des programmes de réformes nationaux doivent renforcer le modèle social européen et ne pas saper, ni miner les systèmes sociaux nationaux.
- Au lieu de se contraindre à une politique budgétaire restrictive, il faut mettre en place une politique coordonnée, adaptée à la conjoncture et anticyclique. Une capacité budgétaire permettant des réactions anticycliques de la politique budgétaire (dans l'esprit des propositions de long terme de M. van Rompuy et de la Commission) irait dans la bonne direction tant que son fonctionnement n'est pas couplé à l'obligation de réformes structurelles axées sur la dérégulation et la libéralisation des marchés du travail et sur le démantèlement social.

Déclaration de la Confédération des Syndicats Allemands « Tirer les leçons de la crise : donner enfin une dimension sociale et démocratique d'importance égale et efficace à l'Union économique et monétaire ! »

- L'Europe a besoin d'une coordination plus efficace dans sa lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Au lieu de la concurrence fiscale, il faut instaurer une harmonisation de l'assiette consolidée d'imposition définie pour l'impôt sur les sociétés ainsi qu'un taux minimum pour l'impôt sur les sociétés à hauteur de la moyenne européenne actuelle de 25 %. Au lieu d'une concurrence fiscale, l'Europe a besoin d'une concurrence en matière d'innovation.
- La Confédération des Syndicats Allemands refuse les propositions en vue d'un « instrument de convergence et de compétitivité » dès lors qu'elles visent principalement une réduction des dépenses et le démantèlement social. La Confédération des Syndicats Allemands réclame au contraire un pacte européen pour la croissance et l'emploi, sous forme de nouveau plan Marshall pour l'Europe par exemple.
- Pour donner une autre orientation à la conduite de la politique économique, il importe d'intégrer les indicateurs sociaux correspondants – relatifs par exemple à la participation à la formation, à l'inégalité des revenus et des patrimoines, au risque de pauvreté et à l'exclusion sociale - dans les procédures d'évaluation de la politique économique. Il faut notamment que les indicateurs d'évaluation soient orientés de manière symétrique dans le cadre d'un équilibre des résultats.
- La démocratie ne doit pas s'arrêter aux portes des entreprises, des sociétés et des administrations. C'est pourquoi il importe de créer des droits de cogestion économiques et sociaux pour les comités d'entreprise et les comités du personnel, de renforcer l'information et la consultation et de les intensifier. Les structures de cogestion existantes ne doivent en aucun cas être remises en question.

Sont indispensables à l'élaboration démocratique des processus/instruments :

- Tous les nouveaux processus/instruments doivent être conçus de telle sorte que les droits du Parlement européen soient non pas restreints, mais étendus. Nous avons besoin d'un nouvel équilibre et d'une nouvelle coordination entre les droits décisionnels des parlements nationaux et du Parlement européen. Il importe que les droits du Parlement européen et des parlements nationaux ne soient pas annulés, ni limités par des accords conclus dans les coulisses entre les gouvernements et la Commission européenne - comme envisagé par exemple dans le contexte du pacte de compétitivité.
- Dans la réglementation relative à la gouvernance économique, il convient d'ajouter une clause de vérification assurant que les mesures feront l'objet d'une révision dès qu'il est prévisible qu'elles ne contribuent pas de manière appropriée à atteindre les objectifs.
- Les partenaires sociaux doivent être largement impliqués dans l'élaboration des instruments et processus destinés à approfondir l'UEM, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les partenaires sociaux doivent impérativement participer aux négociations sur propositions de recommandations par pays.
- Les nouveaux processus appelés à renforcer le caractère contraignant des recommandations nationales de la Commission européenne pour les Etats membres doivent prendre place dans le cadre des traités en vigueur, être tenus à l'objectif de cohésion sociale et contribuer à améliorer les droits des salariés et la participation démocratique des salariés.

Déclaration de la Confédération des Syndicats Allemands « Tirer les leçons de la crise : donner enfin une dimension sociale et démocratique d'importance égale et efficace à l'Union économique et monétaire ! »

- Le dialogue macroéconomique existant doit être intensifié à l'échelle nationale et européenne et amélioré au plan technique et politique. Les ministres du Travail et des Affaires sociales doivent y participer à égalité.
- Il importe que les amendements aux traités nécessaires, en particulier pour garantir une Europe sociale, soit élaborés dans le cadre d'une Convention. La Confédération des Syndicats Allemands réclame depuis longtemps qu'une clause de progrès social contraignante soit enregistrée dans les traités. Il importe par ailleurs qu'il y ait de meilleures garanties contractuelles pour l'autonomie des conventions collectives.